



Frais de justice

Par tracas

Bonjour à tous,

Nous ne sommes jamais passés en référé et nous posons les questions suivantes

Si notre adversaire est condamné à:

1 : A démonter le local incriminé sous astreinte ,

2 : Nous verser une somme en euros ,

3 : Aux dépens.

Questions :

1 : A qui sont payées les astreintes.

2 : Comment sont-elles payées.

3 : Comment serait payée la somme en euros qui nous serait due.

4 : Comment seraient payés les dépens

5 : Comment se faire rembourser les sommes déjà payées à l'avocat

6 : Même question pour la somme payée en conciliation

7 : La société d'assurance qui a financé partiellement cette affaire peut-elle demander le remboursement ?

8 : Si oui, à qui et comment.

9 : Qui devrait nous signifier la décision du juge et comment

Merci et bonne journée à tous.